

6.A Règlement Graphique 1

Commune de Mur-sur-Allier

Modification simplifiée n° 1

PLU approuvé le : 21/10/2019

Modification n°1 approuvée le : 25/10/2021

Modification n° 2 approuvée le : 29/01/2024

Modification simplifiée n°1 approuvée le : 22/09/2025

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire du 22 septembre 2025 approuvant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme valant Programme Local de l'Habitat

Le Président, Gérard Guillaume



RÉALITÉS
Urbanisme et Aménagement
34, Rue Georges Pissier - 42300 Tournai
Tél : 04 77 67 83 06 info@realites-be.fr
www.realites-be.fr

Échelle : 1/5000e

0 100 200 m

biainsight

Zones et secteurs :	Trame Verte et Bleue, continuités écologiques :
A : ZONE AGRICOLE AH : STECAL, SECTEUR AGRICOLE PERMETTANT L'HABITAT (P0M2) AH* : STECAL, SECTEUR AGRICOLE PERMETTANT L'HABITAT (40M2) A5 : SECTEUR AGRICOLE PROTEGE STRICT A5* : SECTEUR AGRICOLE PROTEGE PERMETTANT LES CONSTRUCTIONS DEMONTABLES A5H : SECTEUR A URBANISER SOUS CONDITIONS N : ZONE NATURELLE ET FORESTIERE N1 : SECTEUR DE JARDINS EN PERIPHERIE DES BOURGS ET HAMEAUX N1* : SECTEUR NATUREL ET FORESTIER PERMETTANT LES ACTIVITES LEGERES DE LOISIR N1* : SECTEUR NATUREL OU FORESTIER PROTEGE STRICT (NATURA 2000) N1H : SECTEUR NATUREL OU FORESTIER PROTEGE STRICT PERMETTANT LES ACTIVITES LEGERES DE LOISIR (NATURA 2000) N1* : STECAL, SECTEUR NATUREL OU FORESTIER PERMETTANT L'HERBERGEMENT HOTELIER OU TOURISTIQUE U : ZONE URBAINE MIXTE U* : SECTEUR URBAIN EN CORRIDOR BIOLOGIQUE Ud : SECTEUR URBAIN DENSE Ue : SECTEUR URBAIN D'EQUIPEMENTS PUBLICS Ui : SECTEUR URBAIN D'ACTIVITE INDUSTRIELLE Ui* : SECTEUR URBAIN D'ACTIVITE INDUSTRIELLE ET DE SERVICES Ul : SECTEUR URBAIN DE LOISIR	Sous trame humide : Allier (A), cours d'eau (CE), mare (M) et prairie (P) Sous trame ouverte : pelouses sèches Sous-trame boisée : Forêts présomées anciennes (F), Boquets (B) Sous trame bocagère : Haies et arbres isolés Prescriptions urbaines et paysagères : Recul minimal des constructions L116-6 Zone Non Adéquat OAP (Orientation d'aménagement et de Programmation) Emplacement réservé pour espace et équipement public Patrimoine urbain Éléments ou sites d'intérêt paysager Élément de patrimoine végétal Jardin en zone urbaine Monument historique Patrimoine bâti Petit patrimoine Bâtiment susceptible de changer de destination point de vue Rez de chaussée commercial à conserver Autres prescriptions : Zone de développement commercial Zone de carrière Fond de carte : Parcelles EDIGEO 20240701 bâti dur EDIGEO 20240701 bâti léger EDIGEO 20240701 Courbes de niveau IGN

